

## PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Préfecture

Direction du cabinet, de la sécurité  
intérieure et de la protection civile

Bureau des affaires générales et  
politiques

Références : DG

Affaire suivie par Damien GOURDOL  
04 50 33 61 13  
damien.gourdol@haute-savoie.gouv.fr

Annczy, le **13 AVR. 2012**

Le préfet de la Haute-Savoie

à

Mesdames et Messieurs les maires du département  
(en communication à Messieurs les sous-préfets)

### Circulaire

**objet :** Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation.

**p.j :** Message commun des associations.

L'hommage que la France rend chaque année aux victimes et héros de la déportation aura lieu le:

**dimanche 29 avril 2012**

J'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'importance de faire participer l'ensemble des associations ayant pour objet la mémoire de la déportation (y compris pour motif d'homosexualité), auxquelles vous voudrez bien associer la population, et tout spécialement la jeunesse qui sera notamment présente au cours des cérémonies que vous jugerez utiles de programmer, et vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, le message commun que ces associations ont souhaité porter à votre connaissance.

Cette journée solennelle du souvenir devra être l'opportunité d'organiser pour les élèves des établissements scolaires des rencontres et des réflexions avec des témoins de cette époque, permettant ainsi aux jeunes générations d'œuvrer pour le devoir de mémoire que nous devons aux victimes du nazisme.

Je vous confirme enfin que, comme il est d'usage habituellement, les bâtiments publics devront être pavoisés aux couleurs nationales en veillant à ce que l'état des drapeaux utilisés soit conforme au respect dû à l'emblème national et qu'une minute de silence et de recueillement sera observée, ce jour-là, sur tous les stades où se dérouleront des compétitions sportives.

  
Philippe DERUMIGNY

# **MESSAGE DES DÉPORTÉS**

## **pour la journée nationale du souvenir de la Déportation.**

**Dimanche 29 avril 2012**

En cette année électorale importante, les victimes du nazisme et de la collaboration de l'État français réaffirment leur attachement à cette journée du souvenir de la déportation.

Pourquoi faut-il toujours se souvenir ? Pourquoi faut-il sans cesse témoigner ?

Revenir sur le passé reste un préalable indispensable pour faire comprendre la tragédie humaine de la Déportation.

Survenue souvent après les épreuves de l'arrestation et de l'internement, la déportation dans ses finalités répressive ou exterminatrice a touché des dizaines de milliers de nos compatriotes comme aussi de ceux qui avaient pensé trouver asile sur notre sol.

Jamais il n'a été plus indispensable de rappeler notre passé concentrationnaire qui peut sembler lointain aux générations nouvelles.

Les enseignements que nous en tirons restent actuels à nos yeux.

Malgré le temps qui passe et les mémoires qui s'éteignent, nous avons aussi le devoir de rappeler les leçons de notre histoire qui appellent à la lucidité et à la vigilance.

Loin de disparaître, le fanatisme, le racisme, la xénophobie ne cessent de ressurgir à travers un monde agité par des passions nationalistes et religieuses et des désordres économiques.

Cette journée du souvenir doit être tournée vers l'action. Les détenus, lorsqu'ils furent libérés, s'engagèrent pour que ces drames ne soient pas seulement un objet de commémoration.

En ce 67<sup>ème</sup> anniversaire de notre libération, notre objectif commun doit être de faire vivre dans notre société l'histoire et la mémoire de phénomènes d'une dimension humaine si considérable par leurs origines, leurs ressorts et leurs conséquences, qu'ils ne peuvent ni ne doivent plus jamais laisser les consciences au repos.

**Ce message a été rédigé conjointement par  
la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (F.M.D.),  
la Fédération Nationale des Déportés et Internés de la Résistance (F.N.D.I.R.),  
la Fédération Nationale des Déportés et Internés, Résistants et Patriotes (F.N.D.I.R.P.),  
l'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés et Familles de disparus (U.N.A.D.I.F.),  
ainsi que par des Anciennes Déportées et Internées de la Résistance.**